



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 Juin 2018

Date de la convocation : 19 juin 2018

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 23

votants : 23

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Lignac, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLEET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Suzanne MARCHAND, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Hugues RIZET, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

Absents : Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Jean IMBERT (représenté par Hugues RIZET), Daniel LAFORET, Gérard MAYAUD, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Jeannine RICHARD.

Absents : Alain CAILLÈRE, Luc PORTIER, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2018 ;
- 3- Intervention de Rémi SAFAH – point sur l'activité économique ;
- 4- Fixation des loyers des divers bâtiments des Zones Artisanales de Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault ;
- 5- Nomination de représentants à l'Association de Coopération Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault ;
- 6- Questions diverses ;
- 7- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Budget Principal – Décision modificative budgétaire n° 2 ;
- Vœu concernant la qualité de la desserte ferroviaire en gare SNCF d'Argenton-Sur-Creuse ;
- Motion de soutien contre la fermeture de la maternité du Blanc.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mai 2018

Le Président évoque la récente réunion de la commission sociale qui a fait le constat que Bêlâbre est désormais la seule commune gardant la semaine de 4 jours et demi. Se pose la question de la mise en place et du soutien au centre de loisirs sans hébergement. En passant de extra-scolaire à périscolaire le mercredi sort de la compétence CDC.

Pas d'autre observation.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2018 à Dunet est approuvé à **22 voix pour et une contre.**

3 – Intervention de Rémi SAFAH – point sur l’activité économique

En l’absence de Gérard MAYAUD, Président de la commission actions et développement économique, qui s’est réunie la semaine dernière à Bélâbre, Rémi SAFAH présente le premier bilan des actions économiques conduites depuis sa prise de fonction il y a un an. Il y a maintenant 8 chargés d’affaires territoriaux dans l’Indre missionnés comme lui. Ce système fonctionne bien et a même été plébiscité en mai à Blois lors de l’Assemblée générale des BGE de France pour son côté novateur et son efficacité, Rémi étant intervenu lors d’une table ronde.

Au départ Rémi a pris beaucoup de temps les 6 premiers mois pour se faire connaître, en visite ou au téléphone. Le territoire compte environ 400 entreprises si l’on sort des statistiques les 200 agriculteurs qui ont gardé ce statut mais pas l’activité. 50 entreprises ont été visitées et diagnostiquées en un an, surtout des activités de bouche. Le problème des entreprises à reprendre demeure le tarif sur-estimé qui peut s’avérer dissuasif. A noter que 100 000 € obtenus par les projets soutenus génèrent 300 à 400 000 € de prêts bancaires. Parmi les dossiers instruits Rémi évoque une quinzaine de dossiers de micro-crédit concernant des aides à la mobilité, aux soins de santé, au social... Par ailleurs il encourage les élus à le mettre en relation avec des personnes en recherche active d’emploi. La mission « nouveaux arrivants » est destinée à valoriser le territoire auprès des conjoints et enfants des cadres et encadrants.

Rémi présente le projet d’une étude économique dont les coûts seront partagés avec la CDC d’Argenton Eguzon et couverts en partie par un financement du contrat de Pays. En outre la Région propose aux 4 CDC du secteur de travailler par bassin de vie sur un projet commun de stratégie d’accueil des entreprises. De même s’amorce une réflexion encouragée par l’Etat sur l’investissement en aménagements et équipements produisant des énergies renouvelables. L’exemple de Saint-Georges sur Arnon semble probant en terme de retour sur investissement sous réserve de bien choisir les sites d’implantation.

4 – Fixation des loyers des divers bâtiments des Zones Artisanales de Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault

Dans les projets en cours Rémi SAFAH revient sur la nécessaire estimation des loyers concernant les bâtiments professionnels que la CDC pourrait acheter car c’est ce qui conditionnera l’équilibre financier de chaque opération. Plusieurs paramètres sont à prendre en compte avant de se décider : le prix moyen du marché sur le secteur, l’état des bâtiments, les tarifs déjà appliqués par la CDC sur d’autres sites.

- 1) Bâtiment GUENANT : l’entreprise a des carnets de commande bien remplis et envisage 7 à 8 créations d’emploi. Loyer de 24 000 € HT par an conforme au financement par la DETR et le CRST.
- 2) Bâtiment CUEVAS : 380 m² sur un terrain de 1 940 m². Estimation 70 000 € pour un loyer de 418 € HT par mois, jugé attractif par rapport aux prix moyens des bâtiments neufs sur les zones du Blanc ou Argenton.
- 3) Bâtiment IBERT : l’idée est de ne pas diviser le bâtiment mais de privilégier une mutualisation de moyens entre 2 ou 3 petites entreprises. 540 m² sur 2 150m². 95 000 € pour un loyer de 594 € HT par mois.
- 4) Bâtiment GRAPHISTYL : 445 m² au sol sur 2 niveaux et 1 250 m² de terrain. 150 000 € pour un loyer de 750 € HT par mois.

Le Président souligne que la CDC a tout intérêt à rester dans des gammes de loyers attractifs pour agir efficacement sur les créations d’emplois et d’activités. Il précise que les locataires devront apporter des garanties bancaires et financières.

Propositions de loyers adoptées à l’unanimité.

5 – Nomination de représentants à l’Association de Coopération Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault

A la demande de plusieurs délégués le Président précise la composition de l’association et le mode de représentation des structures, collectivités et adhérents. La CDC MOVA dispose de 4 représentants à désigner. 4 candidats se sont déclarés : Daniel LAFORET, Gilles TOUZET, Philippe GOURLAY et Alain NEVIERE.

Désignés à l’unanimité.

Point supplémentaire – Budget Principal – Décision modificative budgétaire n° 2

Elle concerne pour 3 112,30 € l’amortissement de subventions DETR sur le matériel informatique et le programme TEPCV.

Unanimité.

Voté à l’unanimité.

Point supplémentaire – Vœu concernant la qualité de la desserte ferroviaire en gare SNCF d'Argenton-Sur-Creuse

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- SOUTIENT le Comité de Défense de la Gare d'Argenton-Sur-Creuse dans ses demandes : pour le rétablissement des liaisons et arrêts supprimés par la direction de la SNCF ; pour une réunion avec la direction de la SNCF avec le concours de Monsieur le Préfet afin de faciliter l'organisation de cette rencontre.

Point supplémentaire – Motion de soutien contre la fermeture de la maternité du Blanc

Les délégués estiment que le problème d'effectifs conduisant à la fermeture aurait dû être anticipé et que la réouverture en septembre est loin d'être garantie.

Voté à l'unanimité.

11 – Questions diverses

Le Président justifie le choix de l'entreprise retenue pour la réalisation des éléments de décor de l'exposition installée sur les fenêtres du Prieuré : l'écart de prix : 1 897 € pour Sodimass contre 3 575 € pour Graphistyl sur des produits identiques. A Alain OVAN qui reste sur sa position de soutenir les artisans locaux Philippe GOURLAY répond que la CDC n'a pas le droit de favoriser les entreprises locales dans de telles proportions.

Serge BEGON s'inquiète du seuil de 25 000 € au-delà duquel les procédures devront être dématérialisées ce qui entraînera des démarches complexes.

Le Président évoque le courrier co-signé par 3 responsables d'association culturelles qui s'émeuvent de la baisse des dotations régionales affectées aux projets du PACT au prétexte que la CDC compte moins de 10 000 habitants. Les demandes et les budgets de l'exercice 2017 ont été fournis avant la modification des règles du jeu. La décision régionale non concertée pose de graves soucis de trésorerie d'autant qu'en 2018 une nouvelle baisse (de 40 à 36 000 € au global) aggrave la situation. Les associations demandent que l'écart soit couvert par le budget de la CDC et que celle-ci anticipe de nouvelles baisses en 2019 et 2020 avant la disparition pure et simple du PACT. On risque alors de voir diminuer l'offre culturelle sur le territoire. Laurent LAROCHE fait remarquer que le principe de cohérence territoriale justifierait de rejoindre le PACT porté par le PNR Brenne dont la dotation se maintient à 100 000 € ...mais cela ne ferait que pénaliser la Brenne.

Jean-Claude NOGRETTE souhaite que la CDC alerte la Région sur les conséquences néfastes d'une mesure pénalisant les territoires ruraux de taille modeste.

Laurent LAROCHE estime qu'il faut rattraper les mécomptes de 2017 et mettre tout le monde autour de la table pour définir très précisément les conditions du soutien de la CDC et pouvoir arbitrer sereinement entre tous les porteurs de projets, quitte à envisager une participation plus forte des communes concernées pour boucler les budgets.

Philippe GOURLAY pense qu'en haute saison l'offre d'animations culturelles est pléthorique et privilégie Saint-Benoît-du-Sault. Il propose que le sujet soit porté à l'ordre du jour du prochain Conseil Communautaire.

12 – Informations diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 45.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 24 juillet 2018 à 18H30 à Mauvières.

Selon la tradition en vigueur pour cette dernière réunion de la saison la commune offrira l'apéritif et la CDC le dîner.

Le Président, Philippe GOURLAY

